

SPÉCIAL CONGÉS 2020

Votre demande concerne l'un des cas suivants ?

Inutile de vous déplacer, nous traitons votre dossier à distance !

1



Vous souhaitez nous communiquer un nouveau RIB :

- Adressez le nous par mail ou déposez le dans notre boîte aux lettres.
- Notez votre numéro de Sécurité sociale ainsi que votre numéro de téléphone au dos du document.

2



Vous souhaitez connaître le nombre de jours de congés dont vous bénéficiez, la date de traitement de votre dossier ou la date de paiement:

- Connectez-vous directement à votre espace personnalisé avec les identifiants qui vous ont été adressés par courrier au mois d'octobre.
- Si vous nous avez communiqué votre numéro de GSM, vous recevrez automatiquement une notification SMS au moment de votre paiement.
- Si votre entreprise est à jour de ses cotisations et que les dates de congés nous ont été communiquées, vous n'avez aucune démarche à faire, votre paiement vous sera automatiquement adressé avant votre départ en congés.

3



Vous avez quitté définitivement le BTP avant le 31/10/20 et rencontrez des difficultés financières importantes :

- Vous pouvez, sur justificatifs, percevoir un déblocage anticipé de vos congés. **Appelez le 06.92.69.57.80**
- Pièces à fournir :
 - Demande de paiement d'une indemnité compensatrice de congés.
 - Attestation nominative d'inscription à Pôle Emploi.
 - Certificat de travail du dernier employeur.